



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/172 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ET L'ÉCOLE D'INGENIEURS « PAOLI TECH »
DE L'UNIVERSITÉ DE CORSE**

**CHÌ APPROVA A CUNVENZIONE DI PARTINARIATU TRÀ A CULLETTIVITÀ DI
CORSICA È A SCOLA D'INGENIERI « PAOLI TECH » DI L'UNIVERSITÀ
DI CORSICA**

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt cinq novembre, la commission permanente, convoquée le 16 novembre 2020, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Rosa PROSPERI

ETAIT ABSENT : M.

Romain COLONNA

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4421-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse portant règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de la Culture, de l'Education, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil exécutif relatif à la Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et l'école d'ingénieurs « PaoliTech » de l'Université de Corse, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et l'école d'ingénieurs « Paolitech » de l'Université de Corse annexé à la délibération.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer et à mettre en œuvre la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et l'école d'ingénieurs « Paolitech » de l'Université de Corse.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires (convention d'application, avenants, arrêtés...) relatives à la mise en œuvre de la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et l'école d'ingénieurs « Paolitech » de l'Université de Corse.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 25 novembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE DI PARTINARIATU TRÀ A CULLETTIVITÀ
DI CORSICA È A SCOLA D'INGENIERI "PAOLI TECH" DI
L'UNIVERSITÀ DI CORSICA**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE ET L'ÉCOLE D'INGENIEURS
"PAOLI TECH" DE L'UNIVERSITÉ DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'école d'ingénieurs « PaoliTech » de l'Université de Corse ambitionne, au travers de la formation qu'elle dispense auprès des élèves ingénieurs, de répondre aux problématiques liées à la transition énergétique.

En effet, spécialisée dans le domaine des énergies nouvelles, des bâtiments intelligents et de la maîtrise de l'énergie, elle souhaite opérer un rapprochement avec les partenaires insulaires dont les objectifs rejoignent ceux de « PaoliTech » dans le cadre du Développement Durable (*cf. annexe 1 - Focus Etude « PaoliTech »*).

La Collectivité de Corse, quant à elle, exerce au travers de ses directions, ses offices et ses agences, de nombreuses compétences dans les domaines des infrastructures, des transports, du bâtiment, du patrimoine et de l'aménagement.

Aussi, consciente des enjeux majeurs de la transition énergétique, de la maîtrise de l'urbanisme, et de la nécessaire adaptation de ses actions et de ses décisions face au changement climatique, la Collectivité de Corse souhaite collaborer avec l'Université de Corse et son école d'ingénieurs « PaoliTech » en accueillant des stagiaires et en proposant notamment des sujets de projets industriels.

Afin de définir les modalités d'intervention et de collaboration entre la Collectivité de Corse et l'Université de Corse, une convention de partenariat (*cf. annexe 2 - Projet de convention de partenariat*) précisera les engagements respectifs et permettra de pérenniser les liens et les travaux à développer dans les mois et années à venir dans les domaines porteurs tels que les SMART GRIDS ou encore BUILDINGS & CITIES autour des problématiques insulaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Convention de partenariat

Entre les soussignés :

L'Université de Corse Pasquale Paoli, Etablissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé au Bâtiment Desanti, Avenue du 9 septembre, BP 52 - 20250 CORTI,
N° SIRET 192 026 649 000 17, code APE 804D

Représentée par son Président, M. Dominique FEDERICI
Agissant au nom et pour le compte de l'Ecole d'Ingénieurs Paoli Tech représentée par son Directeur Michaël MERCIER.

et

La Collectivité de Corse, Collectivité territoriale à statut particulier, dont le siège est situé au 22 Cours Grandval, Hôtel de la Collectivité, BP 215 - 20000 AJACCIO,
N° SIRET 200 076 958 00012

Représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

L'école d'ingénieurs PaoliTech de l'Université de Corse souhaite, au travers de la formation qu'elle dispense auprès des élèves ingénieurs répondre aux problématiques liées à la transition énergétique. Spécialisée dans le domaine des énergies nouvelles, des bâtiments intelligents et de la maîtrise de l'énergie, elle souhaite opérer un rapprochement avec les partenaires insulaires dont les objectifs rejoignent ceux de Paoli Tech dans le cadre du Développement Durable.

La Collectivité de Corse, ses offices et agences affiliés, exercent de nombreuses compétences dans les domaines des infrastructures, des transports, du bâtiment, du patrimoine et de l'aménagement. La Collectivité de Corse est consciente des enjeux majeurs de la transition énergétique, de la maîtrise de l'urbanisme, l'adaptation de ses actions et décisions face au changement climatique, du développement durable, de la réhabilitation énergétique de bâtiments, qu'elle s'attèle à développer dans chacun de ses services, au profit du territoire.

Article 1 - Objet

Paraphe des signataires

--	--

La présente convention fixe les conditions de partenariat entre la Collectivité de Corse et l'école d'ingénieurs PaoliTech de l'Université de Corse.

Article 2 - Modalités d'exécution

1- La Collectivité de Corse, ses agences et offices affiliés, pourront proposer des sujets de projets industriels aux élèves ingénieurs inscrits en 2^{ème} année. Les étudiants de PaoliTech devront répondre à une problématique technique et collaborer avec les personnels de la collectivité de Corse. Les thématiques des projets aborderont des sujets majeurs pour la Corse et développés au sein de Paolitech : énergies renouvelables, éco-rénovation, systèmes autonomes, gestion de l'énergie, filières matériaux biosourcés, développement durable...

2- De plus la Collectivité de Corse, ses agences et offices affiliés, se pourraient proposer, selon leurs besoins et inscriptions budgétaires préalables, d'accueillir des stagiaires de l'école d'ingénieurs Paoli Tech, pour des durées de 8 et 20 semaines pour les étudiants de l'école. Les thématiques des stages aborderont des sujets majeurs pour le territoire : la transition énergétique, l'adaptation face au changement climatique, la réhabilitation énergétique de bâtiments et d'autres sujets développés dans les services de la collectivité de Corse (infrastructure, transports, mobilité, bâtiment, patrimoine, aménagement)

3- Puis, des sorties pédagogiques pourront être organisées sur des sites insulaires pilotés par la Collectivité de Corse, ses agences et offices affiliés, pour présenter aux élèves-ingénieurs des champs d'application concrets en illustration aux cours théoriques. Les sorties pédagogiques seront sous la responsabilité exclusive de l'école d'ingénieurs PaoliTech.

4- Des ingénieurs territoriaux de la collectivité de Corse, ses agences et offices affiliés, pourront être sollicités ponctuellement par l'école d'ingénieurs PaoliTech pour venir donner des conférences devant les 3 promotions d'étudiants sur des thématiques transversales à la carte pédagogique de l'école, selon ses besoins et lignes budgétaires préalables. Des interventions plus régulières en tant que responsables de modules pourront également leur être proposées pour donner des cours magistraux / travaux dirigés / travaux pratiques auprès de nos trois promotions d'étudiants.

5- La Collectivité de Corse, ses agences et offices affiliés, transmettront les informations aux responsables de l'école PaoliTech pour l'associer aux manifestations, colloques et autres séminaires en lien avec la mention énergétique dont ils seront organisateurs/co-organiseurs. (Ex. Energ'îles, Scontri di l'Energia Capenergies...)

6- Enfin, afin de promouvoir les mobilités internationales rendues obligatoires pour la validation du diplôme d'ingénieur, un dialogue entre les responsables des relations internationales respectifs de l'école d'ingénieurs PaoliTech et de la Collectivité de Corse pourra être établi pour échanger des informations sur les contacts de partenaires industriels, académiques, institutionnels respectifs. Ces liens faciliteront les mises en relations entre nos étudiants et les acteurs européens et internationaux.

Article 3 - Dispositions financières

Selon la loi du 10 juillet 2014, les stages dont la durée excède, au total, deux mois seront rémunérés. Les vacances et conférences seront rémunérées suivant la grille indiciaire de l'Université de Corse par HeqTD compte tenu des statuts professionnels de chaque applicant.

Paraphe des signataires

--	--

Article 4 - Bilan

Les parties se réuniront régulièrement afin d'effectuer un bilan de l'activité.

Article 5 - Durée

La présente convention prend effet à compter du vendredi 11 septembre 2020 pour une durée de 5 ans. La convention ne peut en aucun cas être renouvelée de manière tacite.

Article 6 - Modifications

Des clauses pourront être ajoutées et/ou des modifications apportées, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Un avenant sera alors élaboré et signé par les parties.

Article 7 - Résiliation

Le présent contrat peut être résilié de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne devient effective que 3 mois après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée du contrat.

Article 8 - Litiges

Le présent contrat est soumis aux lois et règlements français. En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les Tribunaux français compétents seront saisis.

Etablie en deux exemplaires originaux à Corte, le

Pour l'Université de Corse
Le Président

Pour la Collectivité de Corse
Le Président du Conseil Exécutif de la Corse

Dominique FEDERICI

Gilles SIMEONI

Paraphe des signataires

--	--

FOCUS *étude*



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET MÉTIERS CADRES :

> DU SMART-GRID AU SMART-BUILDING

L'école d'ingénieurs
Paoli Tech de l'Université de
Corse : une référence dans
le domaine des réseaux
intelligents et dans la maîtrise
de la construction

Le terme de « transition écologique et énergétique » alimente les débats contemporains autour des modèles du développement économique. Il s'agit de passer progressivement du système énergétique actuel basé sur des ressources non renouvelables à un système constitué de ressources renouvelables¹. Dans ce contexte, où la transition énergétique accélère le besoin en recrutement de cadres spécialisés, le marché de l'emploi est favorable au recrutement de jeunes diplômés d'écoles d'ingénieurs. La quasi-totalité des secteurs d'activité est concernée par cette transition qui tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle elle devrait avoir un impact réel d'ici 2020 sur les questions d'emplois et de compétences. En effet, selon une enquête de l'Agence pour l'Emploi des Cadres (APEC), cela se traduirait par une évolution positive en matière de volume de création d'emplois mais également par une évolution qualitative des métiers avec l'apparition ou la transformation de certaines activités professionnelles (compétences, conditions ou environnement de travail,...)².

L'Université de Corse, acteur du développement durable, se devait d'apporter une réponse à cette problématique de transition énergétique via une approche « recherche et formation »³. L'enjeu majeur est ici d'anticiper sans cesse les mutations d'un secteur d'activité dont les métiers évoluent ou se transforment très rapidement. Dans cette perspective, l'Université a cherché à tisser avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux de ce secteur de l'Energie des relations très étroites qui lui permettent de tenter de devancer les évolutions et de répondre ainsi aux sollicitations du marché de l'emploi. L'école Paoli Tech illustre parfaitement cette ambition.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE OU COMMENT L'ÈRE DU « SMART » MODIFIE LES QUESTIONS D'EMPLOIS ET DE COMPÉTENCES

L'ère du « Smart » qui transforme notre rapport aux choses et au monde accélère sa diffusion dans l'ensemble des sphères économiques, politiques et sociales. De la Smart City en passant par les Smart Grids et Smart Buildings, la transition énergétique pose la question des enjeux de protection de l'environnement

et de développement durable, d'approvisionnement en énergie mais également des enjeux et impacts sur l'emploi cadre.

En effet, si on observe le marché de l'emploi⁴ cadre de nouveaux métiers sont apparus et relèvent surtout du domaine de la médiation, de l'accompagnement ou de la sensibilisation comme par exemple le métier « d'energy manager »⁵. Ce phénomène semble toutefois marginal car l'impact le plus fort concerne les emplois existants avec une adaptation de contenu des métiers et de fait des métiers qui s'enrichissent. Si on considère l'état des lieux réalisé par CNEFOF « la transition énergétique ne génère qu'à la marge de nouveaux métiers cadres »⁶. Ce constat se retrouve dans les secteurs les plus représentatifs comme le secteur de **l'énergie, du bâtiment et de l'automobile**. En termes de métiers cadres, cela se traduit pour **le secteur de l'énergie** par la montée en puissance de spécialités en efficacité énergétique et le recrutement d'ingénieurs et chefs de projets spécialisés dans les énergies renouvelables.

Pour **le secteur de l'automobile** la transition énergétique est visible dans les métiers de R&D. Pour **le bâtiment**, elle passe par une évolution progressive des compétences pour l'ensemble des corps de métiers qui interviennent dans ce secteur. Au-delà des effets sur le développement de tel ou tel métier, la transition énergétique implique une transformation des compétences. Les impacts sur les métiers cadres seraient avant tout endogène et se situent surtout au niveau des compétences à intégrer ou à développer. Elles peuvent être de différente nature : **juridique** (*cadre réglementaire, normes environnementales visible dans le secteur du bâtiment par exemple*), **technique** (*pratique de l'écoconception, connaissances techniques électriques et électroniques et impact du développement du numérique sur les Smart Grids*) ou **organisationnelle** (*d'avantage de travail collaboratif et mixer les compétences*).

Si jusqu'à présent la transition énergétique a contribué à créer peu de nouveaux métiers de cadres, elle a cependant permis de nombreux recrutements qui intègrent de nouvelles compétences. Elle semble contribuer à une recomposition des frontières entre certains métiers mais aussi entre les différents secteurs d'activité. La réflexion à mener pour tout territoire désireux de répondre favorablement à cette transition énergétique concerne donc les questions d'emplois, de compétences et de formations associées.

¹ C'est notamment le sens de la Loi de transition énergétique pour une croissance verte votée en France en 2015.

² Enquête APEC, cartographie et analyse des offres d'emploi cadre par secteur, décembre 2017.

³ Un des axes de recherche de l'université de corse intitulé « Territoires, Ressources et Acteurs » concerne les possibilités d'un développement économique d'un territoire insulaire centré sur ses propres ressources naturelles, patrimoniales ou culturelles. A noter également différentes formations notamment dans le domaine des énergies renouvelables. Plus d'informations sur le site www.universita.corsica

⁴ Perspectives de l'emploi cadre 2018, APEC, février 2018.

⁵ Souvent embauché par une entreprise, une administration ou un bureau d'études, il a pour rôle d'optimiser les consommations énergétiques d'une organisation tout en assurant le confort des occupants.

⁶ CNEFOF, proposition de priorités nationales de formation liées à la transition énergétique et recommandations pour les futures CPRDFOP, février 2016

QU'EST-CE QU'UN SMART GRID ET UN SMART BUILDING ?



SMART GRID

On peut définir les Smart Grids comme des réseaux électriques intelligents. Ce sont des réseaux électriques publics auxquels sont ajoutés des fonctionnalités issues des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le marché français des Smart Grids générerait pour 2022 1,4 milliard € contre 300 millions € en 2014



Source : Xerfi, éditeur indépendant d'études économiques sectorielles, novembre 2018



SMART BUILDING

Le concept de Smart Building correspond à l'intégration de solutions actives et passives de gestion énergétique, visant à optimiser la consommation, mais également à favoriser le confort et la sécurité des utilisateurs du bâtiment tout en respectant les réglementations en vigueur. En 2017, le marché européen des Smart Buildings est de 2 milliards €. A l'horizon 2020 le marché français de la GTB représentera 83,8 millions €

PAOLI TECH UNE ÉCOLE D'INGÉNIEURS DYNAMIQUE FACE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE...

L'école d'ingénieurs Paoli Tech de l'Université de Corse est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) depuis le 1er septembre 2011 à délivrer le titre d'ingénieur en spécialité Energétique. Depuis le 19 juillet 2016, Paoli Tech est une école interne de l'Université de Corse relevant des dispositions de l'article L713-9 du code de l'éducation.

En 2018 Paoli Tech a obtenu l'accréditation maximale de la part de la CTI pour délivrer le diplôme d'ingénieur en Energétique. C'est la première fois que l'école obtient l'habilitation pleine depuis sa création. Elle a également obtenu le label EUR-ACE⁷ (European Accreditation for Engineering). De plus, depuis cette

année également, Paoli Tech est autorisée à délivrer le diplôme d'Ingénieur Diplômé Par l'Etat (IDPE)⁸. Au total, Paoli Tech a diplômé près de 80 ingénieurs en Energétique depuis sa création. La promotion 2018, parrainée par Mr Eric Scotto est la 5^{ème} qui a diplômé 14 ingénieurs en Energétique.

Eric Scotto - Président d'AkuoEnergy :

En charge des activités de développements stratégiques, Eric a créé et géré plusieurs entreprises dans le domaine des technologies de l'information. Il a cofondé Perfect Wind, société originelle du groupe Akuo Energy et n°2 du développement et de l'exploitation de fermes éoliennes en France lors de son rachat (Perfect Wind France – portefeuille projets de 600 MW) par Iberdrola en 2006.

⁷ La certification EUR-ACE signifie d'une part que la formation satisfait un référentiel de qualité international, établi pour le domaine spécifique des formations d'ingénieurs et d'autre part qu'elle a été accréditée par une agence (la CTI) qui satisfait les standards européens les plus exigeants.

⁸ Paoli Tech est accréditée à organiser les épreuves de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat (Arrêté du 31 mai 2018 portant accréditation d'écoles à organiser les épreuves de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat). Les candidats justifiant de cinq années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs ont la possibilité, sous réserve d'avoir satisfait à des épreuves spécialement organisées à leur intention, d'accéder au titre d'ingénieur diplômé par l'Etat.

...AUX OBJECTIFS CLAIRS RÉPONDANT AUX EXIGENCES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Les objectifs de l'école sont de répondre aux problématiques liées à la transition énergétique.

Un élément fondateur en est la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Si le territoire continental de la France est couvert par une PPE unique, les zones non interconnectées (ZNI) qui désignent les îles françaises et la Guyane, dont l'éloignement géographique empêche ou limite une connexion au réseau électrique continental, doivent faire l'objet d'une PPE spécifique.

La Corse est la première Zone Non Interconnectée à s'être dotée d'une PPE. Adoptée fin 2015, la PPE prévoit notamment 3,1 milliards d'Euros d'investissement et la création de 5000 emplois pour la période 2016 à 2023.

La première PPE couvre deux périodes successives de trois et cinq ans, soit 2016-2018 et 2019-2023. La PPE des zones non interconnectées s'appuie sur le bilan mentionné à l'article L 141-9 du code de l'énergie, bilan de l'équilibre entre l'offre et la demande établi par le gestionnaire de réseau de distribution, soit, pour la Corse, EDF. Elle intègre également les orientations du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) adopté par l'Assemblée de Corse le 20 décembre 2013, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Les objectifs de la PPE pour la Corse sur la période 2016-2023 sont :

- Augmenter de +200% les gains d'efficacité énergétique (rénovation) ;
- Faire progresser les énergies renouvelables thermiques ;
- Développer massivement (+148% hors grande hydraulique) la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables garanties ;
- Poursuivre le développement (+38%) de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables intermittentes ;
- Sécuriser l'alimentation énergétique de la Corse ;
- Inscire l'infrastructure énergétique de la Corse dans la modernité (véhicules électriques, compteurs communicants).

Les évolutions de l'école Paoli Tech répondent en grande partie aux objectifs de la PPE. C'est une opportunité en termes de débouchés pour la Corse mais également au niveau national et international car la transition énergétique est bien entendu un problème mondial.

Devenir une école de référence en énergétique pour les ZNI (Zones Non Interconnectées) telles que la Corse est une réelle opportunité pour Paoli Tech. Ceci ouvre de possibles collaborations avec d'autres îles et les compétences développées au sein de l'école seront aisément transposables à d'autres échelles (quartiers, villes, régions).

De plus, l'appui important des équipes de recherche spécialisées en Energies Renouvelables du laboratoire « Sciences Pour l'Environnement » UMR CNRS 6134 permet à l'école d'être à la pointe de l'innovation dans le domaine du stockage de l'énergie et dans la gestion de sources et stockages divers sur un même réseau. L'université de Corse dispose d'ailleurs de deux plateformes de recherche (MYRTE et PAGLIA ORBA) uniques en Europe.

Face à ces différents constats, qu'en est-il de l'insertion professionnelle des diplômés de l'école d'ingénieurs Paoli Tech ?

DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS PAOLI TECH : UNE INSERTION PROFESSIONNELLE RÉUSSIE !

Si la transition énergétique ne semble pas, à priori, avoir fait émerger réellement de nouveaux métiers cadres, certains se sont développés notamment dans les secteurs de l'énergie et du bâtiment. Ce constat se vérifie au regard de l'insertion professionnelle des diplômés de l'école Paoli Tech. La situation sur le marché du travail présente une certaine homogénéité selon les années tout en maintenant un taux d'insertion à des valeurs supérieures à 83%. Les principaux enseignements, qui s'inscrivent dans l'étude des résultats d'une enquête réalisée au 1er février 2018 par l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle de l'Université de Corse⁹, nous permettent d'affirmer que :

⁹ Enquête réalisée le 1er février 2018 par l'OFIP auprès des diplômés de Paoli Tech de 2014 à 2017. 77 diplômés ont été contactés, avec un taux de réponse de 84%, soit 64 répondants qui garantissent une bonne représentativité. Parmi les répondants, 3 diplômés ont poursuivi des études suivant l'obtention du diplôme contre 61 diplômés n'ayant pas poursuivi et pour lesquels nous avons analysé leur situation professionnelle.

Le taux d'insertion est élevé...même à 6 mois après la diplomation

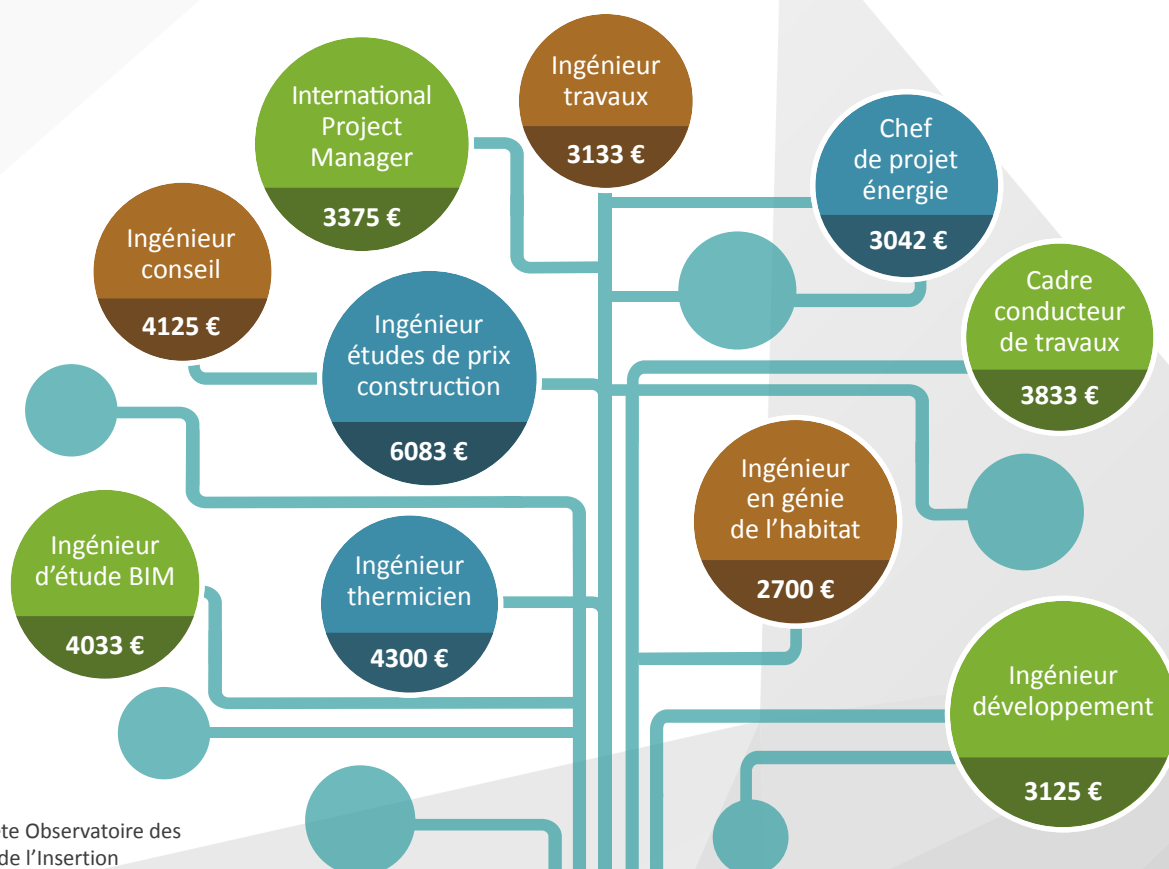
La part des diplômés insérés sur le marché de l'emploi est stable au regard des promotions 2014 à 2017 avec un taux d'insertion supérieur à 83% qui s'inscrit dans la dynamique du marché de l'emploi, favorable au développement des activités spécialisées dans la transition énergétique. Cette tendance se confirme avec un taux d'insertion professionnelle de 60% observé 6 mois après l'obtention du diplôme alors que la part des diplômés sans emploi est inférieure à 3% sur la totalité de la période de 2014 à 2017. Les poursuites d'études concernent que 2% des diplômés, pour la plupart en Master. Les personnes interrogées se disent globalement satisfaites de la qualification de leur premier emploi qu'ils ne considèrent pas comme un « job alimentaire », puisque 80% occupent toujours leur premier poste deux ans après leur

diplomation. On note également, que les diplômés qui occupent toujours leur premier emploi bénéficient des meilleures conditions d'emploi puisqu'ils occupent plus fréquemment des CDI.

La plupart des diplômés juge leur emploi en adéquation avec leur formation d'ingénieurs

Les diplômés en emploi jugent que le poste qu'ils occupent est en adéquation avec leur formation d'ingénieurs. Autrement dit, 70% d'entre eux occupent un emploi en adéquation avec la spécificité de leur diplôme et 89% occupent un emploi de niveau ingénieur ou personnel de catégorie A correspondant à leur niveau de formation. Globalement, les fonctions occupées par les diplômés actifs, s'inscrivent dans les domaines d'activités des énergies renouvelables, des études thermiques et fluides, de l'électricité, du bâtiment et de la construction.

PRINCIPAUX MÉTIERS OCCUPÉS PAR LES DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE PAOLI TECH ET NIVEAU DE SALAIRE ASSOCIÉ (SALAIRES BRUTS MENSUELS)



La situation des diplômés en emploi est stable

75,5% des emplois occupés correspondent à des contrats à durée indéterminée, des emplois de fonctionnaires ou des professions libérales. Les conditions d'emploi évoluent relativement peu d'une promotion à l'autre (2014 à 2017). C'est le cas notamment de la part des diplômés en emploi ayant le statut de cadre. La stabilité de l'emploi se combine donc à un niveau élevé de qualification avec 88,6% de cadre de catégorie A correspondant à leur niveau de formation (niveau ingénieur), 7,6% d'emplois de catégorie B (niveau technicien) et 3,8% d'emplois faiblement qualifiés. Si la stabilité est une des caractéristiques des emplois, c'est bien le secteur privé qui est le principal employeur. Autrement dit, les diplômés en emploi sont embauchés pour 75% dans le secteur privé (67% sont salariés dans une entreprise privée, 8% sont chefs d'entreprise, professions libérales ou indépendants). Le secteur public ne représente que 25% des emplois (19% travaillant dans la fonction publique et 6% dans un organisme public). Concernant la part d'emploi cadre, elle est de 60,4% dans le secteur privé et de 28,3% dans le public.

La quasi-totalité des diplômés travaille en Corse

72% des emplois sont localisés en Corse. Parmi les 28% des emplois localisés hors de Corse, on note que 14% des diplômés de l'école Paoli Tech travaillent à l'étranger et 86% en France métropolitaine. Cette situation s'explique pour 40% d'entre eux par un choix personnel souvent dicté par la volonté pour des étudiants continentaux, venus se spécialiser à l'Université de Corse, de retourner dans leur région d'origine. A noter que pour 13% des diplômés c'est un manque de débouchés en Corse qui a dicté leur choix, pour 40% c'est un choix personnel et pour 7 % c'est dans le cadre d'une mutation. Le réseau professionnel ou personnel reste un vecteur d'embauche important (45%). La création ou reprise d'entreprise et les concours de la fonction publique sont également des moyens d'accès à l'emploi, mais restent marginaux.

LA RENTRÉE 2018 SYNONYME D'ÉVOLUTION : PLUSIEURS AXES DE DÉVELOPPEMENT

Depuis la rentrée 2018, Paoli Tech propose deux parcours : **Smart-Grids** et **Smart-Buildings**.

L'école veut développer une approche globale dans la maîtrise de l'énergie (Smart-Grids) et dans la conception des habitations (Smart-Buildings). Les notions de smart-cities pourront être développées à des échelles multiples : au niveau du quartier, de la ville, de la région voire adaptée au milieu insulaire. Les deux options seront complémentaires et permettront de gérer de manière intelligente l'implantation ou la réhabilitation de nouvelles constructions en lien avec l'approvisionnement énergétique. Toute la formation s'appuiera sur le BIM (Building Information Modeling) pour créer des maquettes urbaines permettant l'interopérabilité entre les différents acteurs.

Bien entendu, la mobilité électrique ou hydrogène sera intégrée à cette approche globale car demain, il ne sera plus possible d'implanter de nouveaux sites (quartiers résidentiels, tertiaires...) sans tenir compte des trajets travail-domicile, ou du moins en intégrant un plan de déplacements intelligent proposant un service de transport en commun écologique et/ou intégrant la mobilité électrique.

UN DÉVELOPPEMENT EN 5 AXES :

Une différenciation vis-à-vis des autres écoles

Paoli Tech doit se démarquer des autres écoles d'ingénieurs, notamment de celles abordant le thème de l'énergétique, en orientant la formation vers une formation de référence sur les smart-grids à l'échelle de l'île.

Une communication accentuée sur les thématiques fortes de l'école

La communication autour de l'école utilise des mots-clés plus adaptés tels que smart-grids, habitat intelligent, BIM. Jusqu'à présent les options étaient : GREER (Gestion de Réseaux Electriques et Energies Renouvelables) et GHQE (Génie de l'Habitat et Qualité Environnementale). Depuis la rentrée, elles s'appellent « Smart-grids » et « Smart-buildings » amenant Paoli Tech à des objectifs plus ambitieux.

Une poursuite de l'ouverture vers l'International

L'ouverture à l'international va se poursuivre en s'appuyant sur le réseau RETI (Réseau d'Excellence des Territoires Insulaires), en intégrant le réseau Smart Islands, en utilisant le partenariat avec Bucarest (un double diplôme sera proposé à la rentrée prochaine), en développant des partenariats avec des universités italiennes (notamment en Sardaigne, en Sicile) et avec d'autres îles de méditerranée.

Les élèves-ingénieurs de Paoli Tech doivent effectuer une mobilité internationale sous forme de stage ou de semestre d'enseignement pour valider leur diplôme. A la rentrée prochaine, les cours du deuxième semestre de deuxième année seront dispensés en anglais de manière à faciliter l'accueil d'étudiants internationaux.

Un développement de son réseau

Paoli Tech se doit de développer son réseau. En ce qui concerne les entreprises, Paoli Tech va s'appuyer sur Capenergies, le réseau CLER (réseau pour la transition énergétique), les partenaires du conseil d'école, l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC), le réseau CEAEA et AREVA.... Une convention cadre avec l'ENSAM a été signée et devrait permettre à Paoli Tech d'intégrer le réseau « Arts et Métiers

partenaires ». Par ailleurs, la création de l'association des anciens élèves de l'école devrait permettre de garder le contact de manière plus tangible avec les diplômés de l'école.

L'innovation pédagogique

Paoli Tech a décidé de mettre l'accent sur l'innovation pédagogique. Parmi les différentes actions menées en ce sens, on peut citer par exemple les projets industriels, les projets de recherche, le challenge innovation (concours sur trois jours organisé par la fondation de l'Université mixant différentes filières), l'aide à la création d'entreprise (pôle PEPITE)...

Une salle projet a été réalisée et est opérationnelle depuis la rentrée 2018. Elle est accessible à tous les élèves-ingénieurs des trois promotions. Ils ont à leur disposition une salle informatique équipée de tous les logiciels spécifiques à la formation (logiciels thermiques, AUTOCAD, BIM, logiciels pour les ENR...). Cet espace permet aux étudiants de se retrouver pour travailler sur tous les projets proposés par Paoli Tech et notamment sur ceux où l'aspect collaboratif est prépondérant.

D'autres projets de l'école concernent la construction de cabanes dans les arbres ainsi que la réhabilitation d'une maison sur le campus, servant ainsi de supports à de nombreux travaux pratiques et expérimentations pour les étudiants.

Enfin, Paoli Tech souhaiterait à l'avenir mettre en place des projets de démonstration autour des thèmes suivants :

- Smart-grid électrique (Flexgrid en PACA) ;
- Container PV, Dessalinisateur solaire (Akuo Energy) ;
- Mobilité électrique / hydrogène ;
- Maison hydrogène.





LES PUBLICATIONS DE L'OFIP



L'OFIP de l'Université de Corse, certifié ISO 9001 version 2015 par l'AFNOR, met à disposition du grand public ses résultats d'enquêtes et études spécifiques sur des thématiques clés.

Toutes les publications de l'OFIP sont disponibles sur <https://ofip.universita.corsica/>

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Paul-Marie ROMANI | Président de l'Université de Corse

COMITÉ ÉDITORIAL

Coordinateur de la publication :

Sylvie GRAZIANI-INVERNON | Directrice de l'OFIP-POIP à l'Université de Corse

Membres :

Sabrina ANTONETTI | Ingénieur d'études à l'Université de Corse

Lisa-Maria DISCALA-RICCIARDI | Ingénieur d'études à l'Université de Corse

Stéphanie VALERY-RIZZA | Ingénieur d'études à l'Université de Corse

AUTEURS

Sylvie GRAZIANI-INVERNON | Docteur en sciences économiques et ingénieur de recherche à l'Université de Corse

Michael MERCIER-FINIDORI | Maître de Conférences - Directeur de l'Ecole d'ingénieur PaoliTech

FOCUS étude

Università di Corsica Pasquale Paoli
Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle - OFIP
Bâtiment Desanti - Av du 9 septembre
Campus Grimaldi - BP 52 - 20250 CORTE
04 95 45 02 46 | ofip@univ-corse.fr

www.universita.corsica